



Assemblée générale

Distr. limitée
29 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session Cinquième Commission

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Projets de décision présentés par le Président

Projet de décision I Système intégré de gestion

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du douzième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le projet relatif au Système intégré de gestion¹;
- b) Fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires².

Projet de décision II Évaluation du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies et gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies et gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales³, ainsi que des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport⁴;

¹ A/55/632.

² A/55/7/Add.8.

³ A/55/135.

⁴ A/55/7/Add.1, par. 2 à 12.

b) Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général pour régler le problème au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans certains autres lieux d'affectation.

Projet de décision III Gestion des immeubles

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la gestion des immeubles⁵;

b) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport⁶;

c) Prend note également du rapport du Secrétaire général intitulé : « Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège : approche concertée et coordonnée à l'échelle mondiale de la gestion des installations⁷;

d) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport⁸.

Projet de décision IV Mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale :

a) Note que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires compte⁹ examiner le rapport du Secrétaire général relatif aux mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies¹⁰;

b) Décide de reprendre l'examen de la question pendant la partie principale de sa cinquante-sixième session, au vu du rapport que le Comité consultatif doit lui présenter.

⁵ A/54/628.

⁶ A/55/7/Add.1, par. 13 à 20.

⁷ A/55/210.

⁸ A/55/7/Add.1, par. 21 à 23.

⁹ A/55/7/Add.1, par. 39.

¹⁰ A/55/546.

Projet de décision V

Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et Addis-Abeba

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et Addis-Abeba¹¹ et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question¹²;
- b) Décide de conserver le solde du compte des travaux de construction en cours sur ce compte jusqu'à ce qu'elle ait examiné toutes les questions qui s'y rapportent conformément à la procédure instituée par sa résolution 37/237 du 21 décembre 1982.

Projet de décision VI

Arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève¹³ et des observations formulées à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- b) Prie le Secrétaire général de maintenir à l'examen la question des arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève en vue de garantir que soient pleinement assurées la protection des délégués, des fonctionnaires et des visiteurs dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies et la sécurité des biens immobiliers de cette dernière à Genève.

Projet de décision VII

Services communs

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les services communs¹⁴ :

- a) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport¹⁵;
- b) Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session des progrès accomplis et des décisions prises quant à l'avenir de l'Équipe spéciale chargée des services communs, en tenant compte des observations et des recommandations du Comité consultatif mentionnées au paragraphe a) ci-dessus.

¹¹ A/55/493.

¹² A/55/7/Add.7.

¹³ A/55/511.

¹⁴ A/55/461.

¹⁵ A/55/7/Add.1, par. 24 à 29.

Projet de décision VIII
Travaux contractuels et services internes d'imprimerie :
pratiques en vigueur à l'Organisation

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation¹⁶ :

a) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport¹⁷;

b) Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour continuer d'améliorer les pratiques en vigueur à l'Organisation, compte tenu des besoins de documentation des États Membres découlant des instructions formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes, et pour développer l'utilisation des ateliers d'imprimerie des Nations Unies en tant que service commun afin de répondre aux besoins des fonds et programmes basés au Siège et des organisations spécialisées basées à Genève.

¹⁶ A/55/132.

¹⁷ A/55/7/Add.1, par. 30 à 38.